



AMBASSADE DE SUISSE
EN BELGIQUE

1040 BRUXELLES, le 5 janvier 1976.
26, rue de la Loi
Tél.: 12.78.43

[Handwritten signature]

Réf.: 004.5 - HM.

Direction administrative
du Département politique
fédéral,

3003 B e r n e .

Rapport de fin de mission
(selon 722 lettre A)

1 copie envoyée à la Dir. politique

an	1976	14	20/1	2 d/	20/1
Date	13/1	14	20/1	2 d/	20/1
Visa	m	l	l	Bur	Bur
EPO			120176		-9
Ref.	A. 722.81				

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Etat des relations entre la Belgique et la Suisse

Sur un plan tout à fait général, les rapports d'Etat à Etat, entre la Suisse et la Belgique, demeurent excellents. Les visites réciproques qui ont été faites en 1969/1970, tout d'abord au niveau des Secrétaires généraux, puis des Ministres des Affaires Etrangères, ont consacré cet état de choses, au point que toutes les questions qui se sont posées, au cours des six années écoulées, ont pu trouver leur solution dans un climat de compréhension mutuelle et de cordialité. Comme déjà indiqué dans mon rapport politique No 9 du 31 décembre 1975, une évolution sensible a pu être enregistrée, par ailleurs, dans l'opinion que les Belges se faisaient de notre neutralité. Pour des raisons aisément compréhensibles, les responsables de mon pays de résidence ont été longs à se défaire d'un certain préjugé en cette matière, en rapport avec le fait que la neutralité belge, solennellement proclamée pourtant, n'avait protégé d'aucune manière la Belgique, lors des deux dernières guerres mondiales; au surplus, la doctrine personnelle du Ministre P.H. Spaak, durant longtemps, était restée assez hostile

*L'Ambassadeur Humm
partant le 20/1/76
à me voir
à l'ambassade
de qui envoier
un dossier
parcouru.
20/1/76
Bur*

./.



- 2 -

à l'idée de la neutralité, qu'il jugeait incompatible avec l'esprit d'engagement exigé par la construction européenne. Les choses ont bien changé depuis, notamment sous l'influence du Ministre P. Harmel, exercée par celui-ci dès son arrivée au Ministère des Affaires Etrangères, et je me réfère à nouveau sur ce point au rapport politique No 9 susmentionné.

Les relations qu'entretient l'Ambassade avec les Autorités belges, quelles qu'elles soient, sont extrêmement agréables et se ressentent de l'opinion très favorable que les ressortissants de mon pays de résidence, dans leur quasi totalité, se font de la Suisse; ce fait se traduit d'ailleurs par de multiples marques d'amitié et de bon accueil. Le tourisme belge dans notre pays, qui était surtout, il y a quelques années encore, le fait des éléments francophones du pays, est maintenant en honneur dans l'ensemble de la population, grâce aux prospections patiemment faites par l'ONST en direction des provinces flamandes, prospections qui se sont finalement révélées très fructueuses. Quant aux échanges d'ordre culturel, ils ont été substantiels. Des chefs d'orchestre et d'autres artistes suisses ont pu, assez souvent, se produire en Belgique. Plusieurs conférenciers venant de Suisse ont également été invités dans mon pays de résidence et se sont fait entendre, tant à Bruxelles qu'à Anvers. D'une manière générale, les manifestations suisses en Belgique ont été plus nombreuses et plus importantes que celles organisées en Suisse au profit d'artistes belges. Sur ce point, il est évident que le défaut d'accord culturel entre les deux pays demeure un handicap sérieux; je me plais cependant à souligner l'appui constant et généreux dont l'Ambassade a pu bénéficier de la part de la Fondation Pro Helvetia, dont j'ai admiré souvent qu'elle pût faire tant de choses avec les moyens restreints dont elle dispose.

Une grande prudence est toujours de rigueur, de la part des représentants suisses en Belgique, dans le cadre des

./.

problèmes d'ordre linguistique . Ces problèmes ne sont actuellement pas résolus, tant s'en faut; la question de Bruxelles, et notamment celle posée par son extension persistante vers la périphérie flamande, suscitent des antagonismes très vifs, entretenus d'ailleurs infiniment moins par les populations intéressées, en règle générale, que par certains politiciens spécialisés. Il est certain que le conflit a quelque peu perdu de son acuité depuis le début de 1974, époque à laquelle l'un des partis linguistiques, en l'occurrence le Rassemblement wallon, a été appelé à participer au Gouvernement; il est de fait aussi que les partis linguistiques ont subi un échec relatif lors de la consultation électorale effectuée à cette époque. Les problèmes de l'inflation et du chômage, enfin, ont aujourd'hui tendance à occuper davantage les esprits, mais les antagonismes linguistiques demeurent et constitueront sans doute, pour longtemps encore, un grave ferment de discorde entre les Belges; comme déjà dit, ils commandent en tout cas, de la part des Suisses et notamment des représentants diplomatiques de notre pays, une attitude de particulière discrétion.

2. Rapports entre l'Ambassade et la Colonie suisse

La Colonie suisse en Belgique, qui compte d'ailleurs un grand nombre de double nationaux, est demeurée assez stable dans ses effectifs. Concentrée surtout à Bruxelles et Anvers, elle montre un intérêt réel, bien qu'inégal, pour les manifestations qui peuvent être organisées à son intention soit par l'Ambassade, soit par l'une ou l'autre des sociétés suisses existantes (Union Suisse de Bruxelles et d'Anvers, tout spécialement; société coopérative de la Maison Suisse, Société Philhelvétique, Société de Gymnastique, Société de Tir, Société Philatélique, Association Dufour, etc.). Il faut cependant constater que ceux qui s'intéressent à la vie de ces sociétés sont principalement des éléments aînés, voire âgés, et l'on

- 4 -

peut se demander comment dans certains cas la relève sera assurée. Certes, il convient de souligner la présence, au sein de plusieurs des sociétés suisses existantes, d'hommes encore jeunes, faisant aussi preuve d'initiative et de dévouement; l'ennui est qu'ils sont encore trop peu nombreux.

Les rapports de l'Ambassade avec les diverses sociétés mentionnées ci-dessus, comme avec la Colonie suisse en général, sont excellents. Tel est également le cas des relations de l'Ambassade avec la Chambre de Commerce Suisse, dont l'un des représentants les plus éminents de la Colonie, M. A. Ziegler, vient de reprendre la présidence. L'Ambassade apprécie beaucoup aussi les efforts désintéressés qui sont faits par M. J. Pierrehumbert pour conserver au Courrier Suisse l'intérêt qui est le sien, avec l'assistance d'autres personnes dévouées. Aucun problème n'est à signaler entre l'Ambassade et l'ONST Bruxelles: un esprit de collaboration excellent s'est maintenu de part et d'autre, qui s'est d'ailleurs concrétisé à l'occasion de nombreuses manifestations telles que conférences, réception de journalistes, projection de films, etc.

2
S'agissant de la célébration de la Fête Nationale, elle a lieu à Bruxelles, selon un usage bien établi, le dernier samedi de juillet. Jusqu'en 1974, l'Ambassade offrait ce jour-là une réception à la Résidence, de 11 heures à 13 heures, réception à laquelle tous les Suisses de Belgique étaient invités par la voie du Courrier Suisse, cependant que la Société de l'Union Suisse organisait pour le soir sa traditionnelle manifestation, suivie de bal pour les jeunes et moins jeunes. La formule a été légèrement modifiée en 1975, en ce sens que la réception offerte par l'Ambassade a été, pour permettre une célébration ininterrompue, placée en début de soirée. En ce qui concerne Anvers, la soirée habituelle étant manifestement délaissée par les jeunes, une formule nouvelle a également été trouvée, prévoyant notamment une

./.

- 5 -

réunion dans un cadre plus rustique et une contribution financière, de la part des assistants, sensiblement réduite. 2!
 Cette nouvelle formule a rencontré un grand succès et elle sera sans doute maintenue au cours des prochaines années. A noter que les Suisses d'Anvers apprécient beaucoup la présence du Chef de Mission à leur soirée; celle-ci ayant toujours lieu le soir du 1er août, contrairement à Bruxelles où l'on s'en tient au samedi précédent, il est généralement possible au Chef de Mission d'assister aux deux manifestations, lesquelles comportent obligatoirement l'audition du message du Président de la Confédération et du Cantique suisse, en plus de l'allocution présidentielle et du discours de l'Ambassadeur.

3. Rapports avec les autorités, les collègues et autres personnes

S'agissant du climat des rapports avec les autorités belges, je me réfère à ce qui est dit ci-dessus, ch. 1 al.2. Le Ministre des Affaires Etrangères, M. van Elslande, est un homme agréable, bien disposé à l'égard de la Suisse et secondé par un Chef de cabinet fort diligent, en la personne de l'Ambassadeur van Bellinghen, qui était encore récemment en poste à Genève. L'éminence grise du Ministère demeure l'Ambassadeur Davignon, Directeur général de la Politique, homme chargé de responsabilités nombreuses et les assumant fort bien, tout en demeurant accessible, ouvert et capable d'humour. Les contacts s'établissent sans difficultés, à tous niveaux du Ministère des Affaires Etrangères, et les rendez-vous peuvent, sauf circonstances spéciales telles que l'absence de la personne intéressée, être obtenus à court délai. A noter que le Secrétariat Général a un caractère plus administratif que politique et convient parfaitement pour des interventions telles que remise de notes verbales ou d'aide-mémoire, ainsi que pour toutes démarches de routine devant être accomplies à l'échelon supérieur.

On sait qu'il existe à Bruxelles trois corps diplo-

./.

- 6 -

matiques distincts, dont les membres sont accrédités respectivement auprès du Roi des Belges, des Communautés Européennes et de l'OTAN. Les rapports entre membres d'un corps diplomatique et ceux d'un autre, sans être rares, sont évidemment moins fréquents que ceux qui s'établissent à l'intérieur d'un même corps. Le corps diplomatique dit bilatéral est actuellement fort de plus de 110 membres, lesquels ont tendance, comme partout, à se rencontrer plus particulièrement dans le cadre d'un même groupe (Europe occidentale, USA et Canada; Europe orientale; africains sud-sahariens; arabes; sud-américains, notamment). La position de la Suisse étant ce qu'elle est, il est facile à nos Chefs de mission d'entretenir de bonnes relations avec les uns et les autres, sans aucune discrimination ou distinction. L'usage de la visite d'arrivée, qui se perd de plus en plus dans les postes où les membres du Corps diplomatique sont très nombreux, suit la même évolution à Bruxelles. L'Ambassadeur qui prend néanmoins la peine d'effectuer ce genre de visite, auprès de tous ses collègues ou de la grande majorité d'entre eux, sera d'autant plus apprécié. Cette pratique est donc à conseiller vivement; s'ajoute que la visite est généralement intéressante, au vu de la qualité élevée de la plupart des Chefs de mission en Belgique. Quant aux rapports existants entre l'Ambassade et la Mission, ils sont excellents à tous égards.

Un dernier point, relatif à la question des rapports avec les gens de l'OTAN. L'Ambassadeur se doit évidemment, pour les raisons que l'on sait et qu'il est inutile de rappeler, de se montrer d'une prudence particulière dans ses contacts avec des personnes appartenant à l'OTAN. Le problème ne peut se résoudre par l'abstention pure et simple, car l'Ambassade a, entre autres devoirs, celui de se procurer autant que possible des renseignements utiles sur ce qui se passe à l'intérieur de l'Organisation. A cet égard, la méthode des contacts personnels reste évidemment la meilleure, les occasions de rencontre devant

./.

- 7 -

d'ailleurs plutôt être saisies que provoquées de façon voyante. Il est opportun de convier parfois une ou deux personnes appartenant à l'OTAN, non pas en petit comité, mais au contraire dans le cadre d'un dîner relativement important, où lesdites personnes sont mêlées à beaucoup d'autres. Une autre méthode peut enfin être utilisée avec succès, qui consiste à demander audience à certaines personnes appartenant au Ministère belge des Affaires Etrangères, et qui sont de par leurs fonctions spécialisées dans les questions relatives à l'OTAN, par exemple et très particulièrement à l'Ambassadeur belge auprès de l'Organisation. La confiance qu'inspire notre pays a pour effet que, très souvent, ces fonctionnaires s'expriment de façon assez ouverte à l'égard de l'Ambassadeur de Suisse.

S'agissant enfin des personnes non officielles, bien disposées à l'égard de la Suisse et qu'il peut être utile de cultiver, je me réfère à la liste spécialement établie qui sera déposée à l'Ambassade, sous pli personnel, à l'adresse de mon successeur.

4. Association et Clubs

Il existe à Bruxelles de nombreux Clubs, tels que le Cercle Gaulois, le Club Ste-Anne, le Cercle des Nations, de même que, pour les dames, le Welcome Club, sans compter les clubs sportifs où, comme au Royal Golf Club Ravenstein, par exemple, de fort intéressantes rencontres peuvent être faites. Le Chef de Mission choisira, parmi ces clubs ou d'autres encore, celui ou ceux qui lui paraîtront les plus conformes à ses goûts. Le Cercle Gaulois compte parmi ses membres plusieurs ambassadeurs et a le mérite de permettre des contacts avec des personnalités de premier plan, dans le monde des affaires, du barreau et de la magistrature. Le Club Ste-Anne est moins fermé et ses installations sont fort plaisantes durant la belle saison. Le Cercle des Nations, qui est également fréquenté par des diplomates et des gens

./.

- 8 -


d'affaires, est plus cosmopolite. Quant au Welcome Club, il est destiné surtout aux femmes et facilitera aux épouses, notamment au début de leur séjour, la connaissance de personnes de qualité.

5. Conditions de vie en Belgique

Je me réfère à ce qui est dit ci-dessus, quant à la grande amabilité dont les citoyens belges font preuve à l'égard de nos compatriotes, ainsi qu'au rapport de poste, qui est fort complet. Une précision cependant, concernant le personnel domestique. Ce personnel est ici très exigeant quant à la nourriture, qu'il est assez vain de vouloir payer moins cher que celle des maîtres, et quant à la stricte observation du cahier des charges établi lors de l'entrée en service, cahier des charges qu'il ne s'agit pas de vouloir alourdir ou même compléter sans contre-partie. La Belgique connaissant le système de l'indexation automatique des salaires, ceux que l'Ambassadeur paie à son personnel domestique devront être, chaque année au moins, augmentés dans une mesure exactement proportionnelle à la hausse de l'index; une note du Ministère des Affaires Etrangères, du 6 février 1970, fixe enfin les obligations des Missions diplomatiques, s'agissant dudit personnel, à l'égard de l'Institut National de la Sécurité Sociale.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:


Henri Monfrini.